



N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023

**Objet :** Culture et Tourisme.- Subsidies de fonctionnement à l'asbl Association Belge des Athées.- Montant total : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Association Belge des Athées;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidies de fonctionnement pour un montant total de 2.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Association Belge des Athées, réparti comme suit:

- 1) 1.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;
- 2) 1.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 77210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :